1er octobre 2003 **03.359**

Question Patricia de Pury

Quelles économies?

Le Conseil d'Etat est prié de nous indiquer quelle est la liste des mesures d'économie – département par département – qu'il envisage de mettre en application afin, d'une part, de compenser les pertes de ressources liées notamment à la révision de la loi sur les successions, aux incidences de la loi fédérale sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbre, ainsi qu'aux conséquences de l'adoption du contre-projet modifiant la loi sur les contributions directes et le coefficient de l'impôt cantonal direct, et lui permettant, d'autre part, de maintenir le déficit de l'Etat dans la cible définie par la planification financière.

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer le degré de priorité et l'ampleur de ces mesures, leur coût ainsi que leurs incidences, directes ou indirectes, sur la population et les prestations qui lui sont proposées?

Cosignataire: O. Duvoisin.